



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DANS LES TECHNOLOGIES SANS FIL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**Objet:** assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

**Siège social :** 55 rue Popincourt, 75011 Paris

**Téléphone :** 01 43 55 96 08

**e-mail :** [contact@robindestoits.org](mailto:contact@robindestoits.org)

**Site :** [www.robindestoits.org](http://www.robindestoits.org)

Paris, le 06 Mars 2009

## **Antennes-relais et Justice : jamais deux sans trois !**

Cette fois-ci c'est Orange qui perd une antenne.

Par décision du 05 Mars 2009 le juge des référés du TGI d'Angers interdit à la société Orange France de procéder à l'installation d'une antenne-relais dans le clocher d'une église à Notre-Dame d'Allençon (Maine et Loire), en invoquant le "*risque sanitaire pour les populations riveraines*".

Cette antenne devait surplomber l'école maternelle et primaire de la commune. Or, le magistrat s'est appuyé sur un rapport de la Direction Générale de la Santé, qui précise : "*il est préférable de réduire au minimum le niveau d'exposition des personnes potentiellement sensibles tels que les enfants ou certaines personnes malades*".

Après les récentes condamnations de Bouygues Telecom et de SFR à démonter des antennes-relais en raison du risque sanitaire, cette troisième décision en peu de temps confirme que la Justice a pris la mesure d'un problème sanitaire qui pourrait affecter l'ensemble de la population.

La Justice va donc plus vite que le Politique qui continue à privilégier les intérêts de l'Industrie au détriment de la Santé Publique.